SAINT
-MAURICE
Val-de-Marne

GUIDE PRATIQUE DE L'ANIMAL

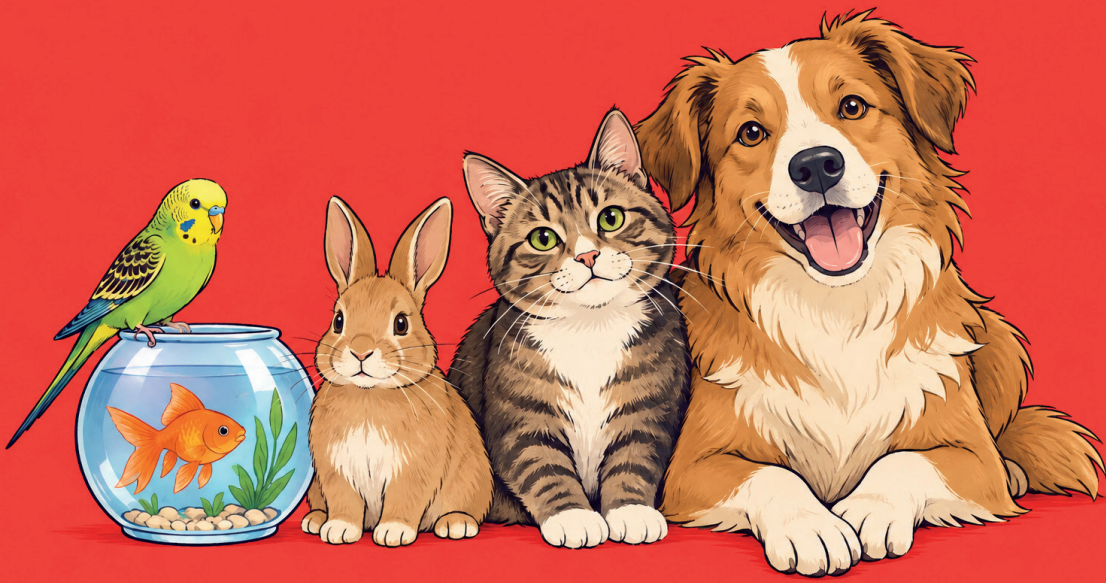


TABLE DES MATIÈRES

EDITO **3**

LES ENGAGEMENTS ET LES ACTIONS DE LA VILLE **4**

LES ANIMAUX DOMESTIQUES :
DES COMPAGNONS FIDÈLES POUR LA VIE **5**

ADOPTEZ LES BONS GESTES **7**

PRATIQUE : QUI CONTACTER ? **10**

Dans l'univers trop souvent austère, froid, impersonnel des grandes agglomérations, où la multitude des sollicitations de toute nature n'empêche pas une forme de solitude intime, tout ce qui concourt à en briser l'inhumanité est le bienvenu. Il en est de nos arbres, de nos massifs de fleurs, de nos parcs et jardins. Mais c'est aussi le cas de la présence de plus en plus nombreuse de nos animaux de compagnie.

La relation indéfinissable qui se noue entre un chien, un chat et leur maître relève très souvent de l'irrationnel et c'est très bien ainsi. Indubitablement, dans la vie de ceux qui ont fait le choix d'accueillir un animal, cette présence introduit une légèreté, un bien être, une source inépuisable d'échanges aussi.

Mais cette co-existence entre un maître et son compagnon doit se construire sur une responsabilité bien comprise.

Responsabilité du maître, d'abord, qui doit veiller à chaque instant au bonheur de son animal. Un maître qui doit aussi se montrer respectueux de son environnement, de l'espace public comme de ses voisins. Une exigence de citoyenneté qui s'impose à tous : l'amour des animaux n'excuse pas tout. Le fait de payer des impôts ne donne pas non plus le droit de salir trottoirs et espaces verts.

Responsabilité, donc, de la ville qui se mobilise pour faire respecter les règles du bien vivre ensemble et pour donner les moyens aux propriétaires d'animaux de préserver la dignité de l'espace public. Une ville qui s'engage aux côtés des animaux et de leurs maîtres avec ce guide pratique d'une part, avec d'autres initiatives comme l'accueil en mairie, la constitution d'un réseau solidaire et des investissements encore à venir d'autre part.

Saint-Maurice est une ville attentive à la qualité de vie de ses habitants. Et cette qualité passe notamment par la place réservée à tous ces animaux qui apportent à leurs familles d'accueil beaucoup de joie, d'affection et d'attention.

ENSEMBLE, FAISONS DE NOTRE SAINT-MAURICE UNE VRAIE VILLE AMIE DES ANIMAUX.

Marie-Hélène Azoulay
Conseillère municipale
déléguée à la cause animale

Igor Semo
Votre Maire
Vice-président du Territoire
Paris Est Marne&Bois

LES ENGAGEMENTS ET LES ACTIONS DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE

- **Rappeler les règles** d'accueil d'un animal de compagnie
- Sensibiliser les propriétaires de chiens au **ramassage des déjections**
- Planifier des **actions éducatives auprès des enfants** : par exemple le ramassage des déchets sur les bords de Marne avec des ânes
- Organiser un **forum annuel de l'animal** en direction des enfants des centres de loisirs avec sensibilisation au monde animal et à la biodiversité
- **Sélectionner des livres** sur les animaux pour les adultes et les enfants à la Médiathèque
- Favoriser l'**accueil bénévole des animaux de compagnie** des personnes isolées hospitalisées
- **Offrir une carte « Urgence animal »** indiquant les coordonnées de la personne de confiance référente en cas d'hospitalisation en urgence
- Permettre aux usagers de **venir en mairie avec leur chien** (niche sécurisée installée près de l'accueil)
- **Collaborer avec la SPA** (Société Protectrice des Animaux) pour la stérilisation de chats errants
- **Protéger la faune sauvage** : cabane à chauve-souris
- **S'engager pour la biodiversité** : ruches, hôtels à insectes, ...
- **Refuser** l'accueil de **cirques avec des animaux**
- Ajouter un **onglet cause animale** sur le site de la Ville
- Organiser de manière régulière des **campagnes de sensibilisation** (lutte contre l'abandon, nettoyage des déjections, ...)

LES ANIMAUX DOMESTIQUES : DES COMPAGNONS FIDÈLES POUR LA VIE

L'ACCUEIL D'UN ANIMAL DOMESTIQUE AU SEIN D'UN FOYER NÉCESSITE UN ENGAGEMENT SUR UNE DURÉE POUVANT ALLER JUSQU'À 15 ANS POUR UN CHIEN ET 20 ANS POUR UN CHAT, VOIRE PLUS. DURANT TOUTE LA VIE DE BALOO OU FÉLIX, L'ADOPTANT EST RESPONSABLE DU BIEN-ÊTRE DE L'ANIMAL ET DE SON ÉDUCATION (RESPECT DU VOISINAGE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE SA PROPRETÉ, ...).

Des milliers d'animaux de compagnie attendent une nouvelle famille dans les nombreux refuges. Offrons-leur une seconde chance en privilégiant l'adoption à l'achat chez un éleveur.

QUEL QUE SOIT LE CHOIX, AVANT DE SE LANCER, IL CONVIENT DE BIEN SE POSER CERTAINES QUESTIONS :

- **Ai-je le temps nécessaire** pour m'en occuper (promenades pour les chiens, changement de la litière du chat) ?
- **Mon environnement** (studio, appartement, maison avec ou sans jardin) **est-il adapté** au type d'animal pressenti ?
- **Ai-je le budget nécessaire** à son entretien ? Penser aux vaccins, honoraires des consultations vétérinaires, toilettage, nourriture, garde,...
- Et enfin, **lorsque je pars en vacances**, qui peut s'en occuper ? Suis-je conscient qu'**il ne peut pas être accueilli partout** ?



QUELLE TRANCHE D'ÂGE POUR CHOISIR UN CHIEN OU UN CHAT ?



Un jeune
Un animal jeune paraît souvent mignon. Débordant dénergie, il faudra être patient et lui consacrer du temps pour assurer son éducation.

Un adulte
Un animal adulte possède normalement les bases de l'éducation et se révèle plus calme.





Un âgé ou un « senior »
Très calme, moins joueur, éduqué, il conviendra particulièrement aux personnes âgées : ils s'apporteront mutuellement de la compagnie.

ATTENTION *L'abandon d'un animal est un acte de cruauté et constitue un délit pénal. Si vous n'êtes plus en capacité de vous occuper de votre animal, vous êtes dans l'obligation de le conduire dans un refuge.*

ADOPTEZ LES BONS GESTES

IDENTIFICATION – VACCINATION ET SOINS

En France, **l'identification des chats** nés après le 1er janvier 2012 est **obligatoire dès l'âge de 7 mois** ou lors de toute cession. La **vaccination**, quant à elle, n'est pas strictement imposée par la loi pour un chat d'intérieur restant en France, mais elle est **fortement recommandée** pour le protéger contre les infections graves.

L'identification d'un chien est également une **obligation légale par puce électronique** (ou tatouage sous conditions) enregistrée à l'I-CAD (fichier d'Identification des Carnivores Domestiques). La vaccination protège contre des maladies graves comme la parvovirose ou la rage, et cette dernière exige que l'animal soit préalablement identifié

Le **vaccin contre la rage est obligatoire** pour certaines catégories de chiens.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site : agriculture.gouv.fr



LES CHIENS OBLIGATOIREMENT TENUS EN LAISSE

Il n'existe pas de loi qui force à tenir un chien en laisse partout en ville. La règle dépend des arrêtés pris par le maire. Dans les rues et parcs urbains autorisant l'accès aux chiens, un arrêté municipal l'impose presque toujours. Et la laisse est strictement obligatoire pour les chiens dits dangereux ou catégorisés, en plus de la muselière.

À Saint-Maurice, vous devez obligatoirement tenir votre chien en laisse sur l'ensemble de la voie publique et dans les zones urbaines. La réglementation municipale interdit formellement de laisser vagabonder les animaux domestiques dans les rues, places, parkings et jardins publics.

Interdictions strictes

Pour des raisons d'hygiène, **l'accès des chiens est totalement interdit au marché Émile Bertrand,** comme dans tous les commerces alimentaires, ainsi que **dans les aires de jeux pour enfants** et certains espaces spécifiques.



RAMASSAGE DES DÉJECTIONS



Le ramassage des déjections est obligatoire partout sous peine d'amende, les fonctions naturelles des animaux devant se faire dans les caniveaux prévus à cet effet. La police municipale dispose d'un pouvoir de verbalisation dans le cadre de la lutte contre certaines incivilités et est habilitée à sanctionner le non-ramassage des déjections.

Un système de « Toutounet », distributeurs de sacs hygiéniques et gratuits, dans l'ensemble des quartiers de la ville allie bien-être des chiens et propreté des trottoirs.

Pour connaître les endroits de distribution, rendez-vous sur le site de la ville : https://www.ville-saint-maurice.fr/69/cadre-de-vie/proprete-environnement/dejections-canines.htm

PRATIQUE : QUI CONTACTER?

JE TROUVE UN ANIMAL DOMESTIQUE ERRANT SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Police municipale de Saint-Maurice
0 800 09 44 10
du lundi au dimanche
de 6 h 30 à 21 h

SACPA de Souzy-la-Briche
01 69 92 08 53

ICAD
0810 778 778
www.icad.fr

JE TROUVE UN ANIMAL NON DOMESTIQUE ERRANT OU BLESSÉ.

Faune Alfort
www.faune-alfort.org

École nationale vétérinaire
7 avenue du Général de Gaulle
94700 Maisons-Alfort
01 43 96 71 00 ouvert 24 h / 24

JE TROUVE UN ANIMAL MORT SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Police municipale de Saint-Maurice
0 800 09 44 10
du lundi au dimanche
de 6 h 30 à 21 h

J'AI PERDU OU ON M'A VOLÉ MON ANIMAL.

Police municipale de Saint-Maurice
0 800 09 44 10
du lundi au dimanche
de 6 h 30 à 21 h

ICAD
0810 778 778
www.icad.fr

VIGIPETS (animal perdu)
www.vigipets.fr

SACPA de Souzy-la-Briche
01 69 92 08 53

QUE DEVIENT L'ANIMAL NON PUCÉ APRÈS LE DÉLAI DE GARDE EN FOURRIÈRE ?

Le délai légal de garde est de 8 jours ouvrés et francs. Les animaux non réclamés par leur propriétaire sont transférés à des associations de protection animale partenaires en vue de leur adoption. Avant leur cession, ils sont identifiés et vaccinés.

JE VEUX ADOPTER UN ANIMAL.

Société Protectrice des Animaux
www.la-spa.fr/adoption

Association BOOGLAW
01 41 74 91 22

Règne animal
06 17 56 79 65

J'AI BESOIN D'AIDE POUR NOURRIR MON ANIMAL.

Direction municipale des Solidarités
01 45 18 80 38

JE VEUX ÉDUQUER MON CHIEN.

Pensons-chien
Jérémy BAUD
104 Avenue de Gravelle
07 78 52 07 28
pensonschien.fr

Éducation du chien
Nathalie Guillemaut
22 rue des canadiens
07 85 31 21 51
education-du-chien.fr

Cani éducation
07 85 88 82 72
cani-education.com

JE VEUX FAIRE SOIGNER MON ANIMAL EN URGENCE.

École nationale vétérinaire
7 avenue du Général de Gaulle
94700 Maisons-Alfort
01 43 96 71 00 ouvert 24h/24

Vétérinaire à domicile
prise de RDV uniquement par internet
drmilou.fr

Urgences Vétérinaires
3115 (appel gratuit)

Centre antipoison vétérinaire
04 78 87 10 40

JE VEUX FAIRE GARDER MON ANIMAL GRATUITEMENT*.

Animal Futé
www.animal-fute.com

Pabete
www.pabete.com

Cœur animal
cœur animal Saint-Maurice

**moyennant une adhésion modeste à la plateforme*

JE DOIS ÊTRE OU JE SUIS HOSPITALISÉ ET J'AI UN ANIMAL : QUE FAIRE ?

Direction municipale des Solidarités
01 45 18 80 38

JE SOUHAITE M'OCCUPER BÉNÉVOLEMENT D'UN ANIMAL DURANT L'HOSPITALISATION D'UN HABITANT DE SAINT-MAURICE.

Direction municipale des Solidarités
01 45 18 80 38

JE CONSTATE UN ACTE DE MALTRAITANCE.

Signalement en ligne
Service-Public.fr

SOS maltraitance animale
36 77

Association Stéphane LAMART
01 46 81 54 64

« N'ayez jamais peur de faire ce qui est juste,
surtout si le bien-être d'une personne
ou d'un animal est en jeu. »
MARTIN LUTHER KING

Guide réalisé par Virginie Bailleul et Sylvie Oudin chargées de la cause animale
Réalisation : L. Lacour / Communication de Saint-Maurice

www.**ville-saint-maurice**.fr YouTube